

RCS : AVIGNON Code greffe : 8401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 00240 Numéro SIREN : 539 656 504 Nom ou dénomination : A2MICILE 84

Ce dépôt a été enregistré le 23/11/2023 sous le numéro de dépôt 18178

17 NOV. 2023

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2022			31/12/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	1 400,00	1 400,00		
	Fonds commercial (1)	2 425,00		2 425,00	
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	423,33	423,33		
	Autres immobilisations corporelles	13 244,05	2 498,46	10 745,59	2 018,38
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	4 530,00		4 530,00	2 100,00
TOTAL (II)		22 022,38	4 321,79	17 700,59	4 118,38
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	78 648,38	20 157,53	58 490,85	61 660,84
	Autres créances	20 425,78		20 425,78	38 335,36
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	19 443,77		19 443,77	2 375,57
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (III)	118 517,93	20 157,53	98 360,40	102 371,77
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		140 540,31	24 479,32	116 060,99	106 490,15

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2022

31/12/2021

Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	2 000,00	2 000,00
	RESERVES		
	Réserve légale	200,00	200,00
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	(154 931,76)	(108 380,05)
	Résultat de l'exercice	(46 030,16)	(46 551,71)
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	(198 761,92)	(152 731,76)
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges	3 000,00	3 000,00
	Total des provisions	3 000,00	3 000,00
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		1 364,94
	Emprunts et dettes financières divers (3)	167 040,24	162 576,47
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	70 760,80	47 017,05
	Dettes fiscales et sociales	67 679,78	40 695,25
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	6 342,09	4 568,20
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	311 822,91	256 221,91
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	116 060,99	106 490,15
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		(46 030,16)	(46 551,71)
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		311 822,91	256 221,91
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			1 364,94
(3) Dont emprunts participatifs			

A2MICILE 84
Société à responsabilité limitée
au capital de 2.000 Euros
Siège social : 927 AV THEODORE AUBANEL
84500 BOLLENE
539 656 504 R.C.S. AVIGNON

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 10 AVRIL 2023
--

L'an deux mille vingt-trois, le dix avril à dix-huit heures, au siège social,

La Société A2MICILE EUROPE, Société par actions simplifiée au capital de 1.094.256 Euros, ayant son siège social sis 9, allée Cérès à 67200 STRASBOURG, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de STRASBOURG sous le numéro 500 088 133, représentée par Joël CHAULET, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration,

propriétaire de la totalité des vingt (20) parts sociales de cent (100) Euros chacune, composant le capital de la Société DOMALIANCE 13, associée unique de ladite société,

en présence de Monsieur Vincent CHAULET gérant non associé et Monsieur Joël CHAULET gérant non associé qui préside la séance,

I – A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

Monsieur Joël CHAULET, en sa qualité de gérant non associé de la Société, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

II – A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- l'affectation du résultat de cet exercice ;
- la constatation des conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce ;
- le renouvellement des mandats de la gérance ;
- la délégation de pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associée unique approuve l'inventaire et les comptes annuels tels qu'ils lui ont été présentés, et qui font apparaître pour ledit exercice clos le 31 décembre 2022, un résultat déficitaire de 46.030,16 Euros.

Elle approuve les opérations traduites dans ces comptes.

L'associée unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, l'associée unique donne quitus de sa gestion au gérant, pour l'exercice écoulé.

V.C. J.C.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le déficit de l'exercice clos le 31 décembre 2022, d'un montant de 46.030,16 Euros, intégralement au report à nouveau.

Afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'associée unique prend acte qu'aucune somme n'a été distribuée à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents.

TROISIEME DECISION

L'associée unique, conformément à la loi, prend acte et approuve l'absence de convention, de la nature de celles visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, conclue ou poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DECISION

L'associée unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la gérance décide de renouveler les mandats des gérants, Monsieur Joël CHAULET et Vincent CHAULET pour une durée déterminée, qui ne pourra excéder le jour de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social clos au 31 décembre 2023.

CINQUIEME DECISION

L'associée unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et répertorié sur le registre de ses décisions.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance et par l'associée unique présente.

Monsieur Joël CHAULET
Gérant

Monsieur Vincent CHAULET
Gérant

Joël CHAULET

✓ Certified by  yousign

Vincent CHAULET

✓ Certified by  yousign

La Société A2MICILE EUROPE S.A.,
Représentée par son Président du Conseil d'Administration,
Joël CHAULET

Joël CHAULET

✓ Certified by  yousign

V.C. J.C.

A2MICILE 84
Société à responsabilité limitée
au capital de 2.000 Euros
Siège social : 927 AV THEODORE AUBANEL
84500 BOLLENE
539 656 504 R.C.S. AVIGNON

RAPPORT SPÉCIAL DE LA GÉRANCE SUR LES CONVENTIONS VISÉES PAR L'ARTICLE L. 223-19 DU CODE DE COMMERCE
--

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

En application des dispositions des articles L. 223-19 et R. 223-26 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance qu'aucune convention visée à ces articles n'est intervenue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à BOLLENE

Le 10/04/2023

Joël CHAULET

✓ Certified by  yousign
La gerance

A2MICILE 84
Société à responsabilité limitée
au capital de 2.000 Euros
Siège social : 927 AV THEODORE AUBANEL
84500 BOLLENE
539 656 504 R.C.S. AVIGNON

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 10 AVRIL 2023
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le déficit de l'exercice clos le 31 décembre 2022, d'un montant de 46.030,16 Euros, intégralement au report à nouveau

Afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'associée unique prend acte qu'aucune somme n'a été distribuée à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents.

Pour copie certifiée conforme

Joël CHAULET

La Gérance

Joël CHAULET

✓ Certified by  yousign